ONET LE CHÂTEAU

# EXTRAIT DU REGISTRE DES DÉLIBÉRATIONS DU CONSEIL MUNICIPAL D'ONET-LE-CHÂTEAU

## Séance du 21 décembre 2023

| Nombre de conseillers | |
|---|---|
| en exercice : | 33 |
| Présents : | 24 |
| Absent : | 9 |
| Procurations : | 7 |
| Votants : | 31 |

Les membres du Conseil Municipal de la commune d'Onet-le-Château se sont réunis le vingt et un décembre deux mille vingt-trois à dix-neuf heures, à la Maison des Associations, sur la convocation qui leur a été adressée le treize décembre deux mille vingt-trois par Monsieur Jean-Philippe KÉROSLIAN, Maire

**Président** : Jean-Philippe KÉROSLIAN, Maire d'Onet-le-Château

**Présents :** Marie-Noëlle TAUZIN, Christian MAZUC, Raymond BRALEY, Dominique BEC, Didier PIERRE, Sabine MIRAL, Jean-Philippe ABINAL, Gulistan DINCEL (arrivée à 19h05), Jean-Louis COSTE, Christine LATAPIE, Michel SOULIÉ, Valérie ABADIE-ROQUES, Jacques DOUZIECH, Hakim GACEM, Jacky MAILLÉ, Rachida EL HAOUARI, Franck TOURNERET, Christian GIRAUD, Stanislas LIPINSKI, Benjamin GOURDON, Mathieu GINESTET, Liliane MONTJAUX, Isabelle COURTIAL

**Absents ayant donné pouvoir :** Catherine COUFFIN (pouvoir à Christine LATAPIE), Fabienne VERNHES (pouvoir à Marie-Noëlle TAUZIN), Françoise VITIELLO (pouvoir à Dominique BEC), Virginie SEXTO (pouvoir à Jean-Philippe KÉROSLIAN), Ludivine CHATELAIN-NOUIOUA, (pouvoir à Franck TOURNERET, arrivée à 20h05), Elisabeth GUIANCE (pouvoir à Liliane MONJAUX), Amar GUENDOUZI (pouvoir à Isabelle COURTIAL)

**Absent excusé :** Jean-Luc PAULAT

**Absent :** Jean-Marc LACOMBE,

**Secrétaire de séance** : Marie-Noëlle TAUZIN

## FIN/134-2023

## Débat d'Orientation Budgétaire et approbation du ROB 2024

*Vu la loi n°92-125 du 6 février 1992 relative à l'administration territoriale de la République,*
*Vu la loi NOTRe n°2015-991 du 7 août 2015 portant nouvelle organisation territoriale de la République, et notamment son article 107,*
*Vu l'avis majoritairement favorable après examen des commissions en date du 11 décembre (pour : 17 ; contre : 0 ; abstentions : 3),*

CONSIDERANT que le Débat d'Orientation Budgétaire (DOB) constitue un moment essentiel de la vie d'une collectivité locale, qu'à cette occasion sont notamment définies sa politique d'investissement et sa stratégie financière.

CONSIDERANT que cette première étape du cycle budgétaire représente également un élément de communication financière.

ENTENDU que conformément aux dispositions prévues par la loi du 6 février 1992, le DOB doit avoir lieu dans les deux mois précédant le vote du budget primitif.

ENTENDU que dans un souci de renforcement de la transparence de la vie publique et de facilitation de la gestion des Collectivités territoriales, l'article 107 de la loi NOTRe en date du 7 août 2015 rend obligatoire la présentation d'un rapport d'orientation budgétaire (ROB).

ENTENDU que dans les communes de 3 500 habitants et plus, le Maire présente au Conseil Municipal, dans un délai de 2 mois précédant l'examen du budget, un rapport sur les orientations budgétaires, les engagements pluriannuels envisagés ainsi que sur la structure et la gestion de la dette.

ENTENDU que ce rapport donne lieu à un débat au conseil municipal, dans les conditions fixées par le règlement intérieur prévu à l'article L. 2121-8.

ENTENDU qu'il est pris acte de ce débat par une délibération spécifique.

ENTENDU que dans les communes de plus de 10 000 habitants, le rapport mentionné au deuxième alinéa du présent article comporte, en outre, une présentation de la structure et de l'évolution des dépenses et des effectifs.

ENTENDU qu'il est transmis au représentant de l'Etat dans le département et au Président de l'Etablissement Public de Coopération Intercommunale dont la commune est membre et qu'il fait l'objet d'une publication.

CONSIDERANT que le rapport d'orientation budgétaire transmis à l'ensemble des membres Conseil Municipal et demeuré annexé à la présente, est un élément clé de la communication financière et qu'il a servi de base aux échanges du débat d'orientation budgétaire au sein du Conseil Municipal.

**Cet exposé entendu et après en avoir délibéré, le Conseil Municipal à la majorité des voix (26 pour; 0 contre ; 5 abstentions : Elisabeth GUIANCE, Mathieu GINESTET, Liliane MONTJAUX, Amar GUENDOUZI, Isabelle COURTIAL) :**

**- prend acte de la tenue du débat d'orientation budgétaire (DOB),**
**- approuve le rapport d'orientation budgétaire (ROB) 2024 tel que demeuré annexé à la présente délibération.**

Fait et délibéré à Onet-le-Château les jour, mois et an susdits
Pour extrait conforme,

Le Maire,

MAIRIE D'ONET LE CHATEAU AVEYRON

Jean-Philippe KÉROSLIAN

La Secrétaire de séance,

Marie-Noëlle TAUZIN

Certifiée exécutoire par M. le Maire
Compte tenu de la transmission en Préfecture le : 26 DEC. 2023
Et de la publication le : 27 DEC. 2023